Séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 décembre 2017 à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Sont présents : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier, Gabrielle Labbé et Karine Bérubé
Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Séguin

Sont aussi présents : Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

17/12/392 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTS :

01.20 Participation – Relations extérieures et d'affaires (Code 01-2550) – Parrainage de la Ville de L'Île-Perrot par la Sûreté du Québec - Désignation
01.21 Participation – Relations extérieures et d'affaires (Code 01-2550) – Déjeuner d'information – CCIVS

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/393 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 14 NOVEMBRE 2017 À 19 H 30 – APPROBATION**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 novembre 2017 à 19 h 30 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/394 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE MARDI 3 OCTOBRE 2017 À 19 H 30 – DÉPÔT**

DÉPÔT par la greffière du procès-verbal de correction de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 à 19 h 30 ainsi que des documents modifiés en conséquence, le tout conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

17/12/395 **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2018**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot pour l'année 2018 de la façon suivante :

Jour	Date	Heure
Mardi	16 janvier 2018	19 h 30
	13 février 2018	
	13 mars 2018	
	10 avril 2018	
	8 mai 2018	
	12 juin 2018	
	10 juillet 2018	
	14 août 2018	
	11 septembre 2018	
	9 octobre 2018	
	13 novembre 2018	
	11 décembre 2018	

DE PUBLIER à cet effet un avis public conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/396 **ÉLUS (CODE 01-2150) – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – DÉPÔT**

DÉPÔT par les membres du conseil ci-après nommés de leur déclaration des intérêts pécuniaires, conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) :

- Monsieur le maire Pierre Séguin
- Mesdames les conseillères Nancy Pelletier et Gabrielle Labbé
- Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair

17/12/397 **ÉLUS (CODE 01-2150) – REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS – DÉPÔT**

DÉPÔT par la greffière d'un extrait du Registre des déclarations des élus sur un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu et dont la valeur excède 200 $, pour la période du 14 décembre 2016 au 12 décembre 2017, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipales* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1).

17/12/398 **COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – JEAN-FRANÇOIS LAVOIE – DÉMISSION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Jean-François Lavoie du poste de membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

DE REMERCIER monsieur Lavoie pour les services qu'il a rendus à la Ville dans le cadre de ses fonctions.

QUE la démission prenne effet à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/399 **COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NICOLE ALLARD – RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELLER le mandat de madame Nicole Allard pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membre citoyen, conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 506.

QUE le mandat soit d'une durée de deux (2) ans à compter du 16 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/400 **COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PASCAL BERTHELOT – RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Pascal Berthelot pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membre citoyen, conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 506.

QUE le mandat soit d'une durée de deux (2) ans à compter du 16 septembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/401 **COMITÉ (CODE 01-2220) – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – YVAN ABEL – RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELLER le mandat de monsieur Yvan Abel pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de membre citoyen, conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 506.

QUE le mandat soit d'une durée de deux (2) ans à compter du 10 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/402 **COMITÉ (CODE 01-2220) – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIVERS COMITÉS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER les membres du conseil suivants pour représenter la Ville aux différents comités ou conseils d'administration ci-après mentionnés :

Comité ou CA	**Membre du conseil**	**Référence**
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Le maire (d'office) Gabrielle Labbé, présidente Mathieu Auclair, substitut	Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 506, chapitre 2
Comité de circulation	Mathieu Auclair, président Gabrielle Labbé, substitut	Résolution numéro 16/08/295
Comité de la politique familiale Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)	Nancy Pelletier Marc Deslauriers	Protocole d'entente (janvier 2012), article 2.3
Comité de levée de fonds	Marc Deslauriers, président	Résolution numéro 17/10/353
Comité de retraite	Karine Bérubé	Règlement numéro 682, section X
Comité de sécurité civile	Le maire Nancy Pelletier, substitut	Plan de sécurité civile
Comité de toponymie	Kim Comeau, président	Politique de dénomination toponymique numéro GR-2017-01, article 3.3
Comité des ressources humaines et de relation de travail	Karine Bérubé Nancy Pelletier, substitut	
Comité intermunicipal d'incendie des villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Le maire (d'office) Gabrielle Labbé Karine Bérubé Mathieu Auclair Nancy Pelletier, substitut	Entente relative à la sécurité incendie (septembre 2016), article 3
Comité intermunicipal de premier répondant médical de L'Île-Perrot et de Terrasse-Vaudreuil	Nancy Pelletier	Entente relative à la délégation de compétence (juin 2011), article 3
Comité local de loisir	Marc Deslauriers	Plan directeur de loisir, article 8.2.1
Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot	Nancy Pelletier Marc Deslauriers Gabrielle Labbé	Lettres patentes de l'OMH (février 1988), article 4

Comité ou CA	Membre du conseil	Référence
Conseil d'administration de la Régie des équipements en loisir de l'île Perrot (RELIP)	Le maire (d'office) Nancy Pelletier Mathieu Auclair Le maire suppléant, substitut Marc Deslauriers, substitut	Règlements généraux de la RELIP
Conseil d'administration de Transport Soleil	Gabrielle Labbé Mathieu Auclair, substitut	Règlements généraux de Transport Soleil, chapitre 5
Maison des jeunes de l'Île-Perrot (Martin Bernier)	Kim Comeau, membre honoraire (aucun droit de vote)	Règlements généraux de la Maison des jeunes, chapitre 2
Assemblée générale annuelle du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Montérégie	Kim Comeau	Règlements généraux du CRSBP

QUE les mandats soient renouvelables par tacite reconduction, sous réserve de l'adoption d'une résolution du conseil désignant un nouveau membre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/403 **RAPPORT (CODE 01-2580) – OMH DE L'ÎLE-PERROT – BUDGETS RÉVISÉS 2017 – APPROBATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les budgets révisés 2017 de l'Office municipal d'habitation de L'Île-Perrot tels qu'approuvés par la Société d'habitation du Québec en dates du 8 et du 23 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/404 **CONTRAT (CODE 01-2620) – MMQ – ASSURANCES GÉNÉRALES – RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELLER, pour l'année 2018, le contrat d'assurances générales de la Ville avec La Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 123 406 $ taxes incluses.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général aux postes budgétaires relatifs aux assurances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/405 **PROGRAMME GOUVERNEMENTAL (CODE 01-2790) – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme *Pompier II* et de dix (10) pompiers pour les autres formations spécialisées au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en conformité avec l'article 6 du programme d'aide financière.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE PRÉSENTER au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une demande d'aide financière pour la formation de certains pompiers de la Ville dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel*.

D'AUTORISER la trésorière à signer ladite demande au nom de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/406 **PROGRAMME GOUVERNEMENTAL (CODE 01-2790) – PROGRAMME PSISR PHASE IV – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA PISCINE EXTÉRIEURE MUNICIPALE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot prévoit réaliser des travaux visant la mise aux normes du bâtiment de services et des installations de traitement de l'eau de la piscine extérieure municipale;

CONSIDÉRANT que la phase IV du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* (PSISR) a été conçue pour financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du Programme PSISR pour les travaux qu'elle compte réaliser;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des critères d'admissibilité audit Programme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, à présenter, au nom de la Ville, une demande d'aide financière au MEES dans le cadre du Programme PSISR – phase IV pour la réalisation du projet de mise aux normes du bâtiment de services et des installations de traitement de l'eau de la piscine extérieure municipale.

DE CONFIRMER que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/407 **SOUMISSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D'OFFRES 2015-16 INV – ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à J.S. Maintenance par voie de la résolution numéro 15/11/396 pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque municipale Guy-Godin pour l'année 2016, incluant deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2018.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat avec J.S. Maintenance pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque municipale pour l'année 2018, au coût de 22 800 $ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 7 octobre 2015.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 937,15 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-495.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/408 **SOUMISSION SUR INVITATION RETENUE (CODE 01-7220) – APPEL D'OFFRES 2015-19 INV – ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à Denis Bourbonnais & Fils Inc. par voie de la résolution numéro 16/01/017 pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville pour l'année 2016, incluant deux (2) options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se prévaloir de son option de renouvellement pour l'année 2018.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat avec Denis Bourbonnais & Fils Inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage public de la Ville pour l'année 2018, au coût de 8 098,75 $ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 4 janvier 2016.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 502,68 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-340-00-521.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/409 **SOUMISSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – APPEL D'OFFRES 401-110-17-62 – COLLECTE DES RÉSIDUS ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution 17/09/314 par laquelle la Ville de L'Île-Perrot a mandaté la Ville de Vaudreuil-Dorion pour élaborer le devis et procéder à un appel d'offres, au nom des municipalités parties au regroupement, visant les services de collecte et de transport des résidus organiques;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non admissible aux critères d'expérience du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est non conforme aux exigences du devis sur l'attribution des journées de collecte;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres numéro 401-110-17-62.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Services Matrec inc., pour les services de collecte et transport de résidus organiques et services complémentaires, au coût approximatif de 924 780,27 $, taxes incluses, pour cinq (5) ans, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres numéro 401-110-17-62.

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

QUE le contrat soit adjugé pour une période de trois (3) ans, à compter du 1er janvier 2018, avec la possibilité d'être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'une année chacune.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les postes budgétaires relatifs aux résidus organiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/410 **<u>SOUMISSION PUBLIQUE RETENUE (CODE 01-7520) – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – ACHAT REGROUPÉ DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE – ANNÉE 2018</u>**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxe à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/411 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – PARRAINAGE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – DÉSIGNATION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Marc Deslauriers pour entretenir toutes échanges d'informations avec l'agent Thierry Senez dûment mandaté par la Sûreté du Québec pour parrainer la Ville de L'Île-Perrot en ce qui a trait aux problématiques et besoins de la Ville.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 17/03/092.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/412 **PARTICIPATION – RELATIONS EXTÉRIEURES ET D'AFFAIRES (CODE 01-2550) – DÉJEUNER D'INFORMATION – CCIVS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'achat de trois (3) billets de participation au déjeuner d'information avec Madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie et députée de Soulanges, organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), qui a eu lieu le 12 décembre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 90 $.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/413 **EMPLOI D'ÉTUDIANTS (CODE 03-1800) – SURVEILLANTS DE PARC – SAISON HIVERNALE 2017-2018 – EMBAUCHE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche des étudiants ci-après nommés au poste de surveillant de parc, pour la saison hivernale 2017-2018, avec le statut de salarié étudiant, conformément à la convention collective présentement en vigueur :

- Laurence Boily
- Geneviève Dodd
- Marc-André Dutrisac
- Hugo Girouard
- Karl Handfield
- Tristan Harvey
- Thomas Iannuzzi
- Yohan Liboiron-Parent
- Charles Paquin
- Shayne Snape
- Jacob Taillefer
- Nicolas Taillefer

QUE l'horaire de travail soit établi selon les besoins du service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/414 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – ALEXANDRA CHARLTON – COORDONNATEUR EN ENVIRONNEMENT TEMPORAIRE – DÉMISSION**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Alexandra Charlton.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Alexandra Charlton du poste de coordonnateur en environnement temporaire.

QUE la date de démission soit fixée au 8 novembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/415 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – ÉLODIE LAFRAMBOISE – PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE – EMBAUCHE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de madame Élodie Laframboise au poste de préposé à la bibliothèque, avec le statut de salarié temporaire, conformément à la convention collective présentement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit fixée au 13 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/416 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – ÉTIENNE DAOUST – CONCIERGE – EMBAUCHE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de monsieur Étienne Daoust au poste de concierge, avec le statut de salarié temporaire, conformément à la convention collective présentement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit fixée au 13 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/417 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – JOHANNE GAGNÉ – AGENT DE BUREAU – ATTRIBUTION DE POSTE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le poste d'agent de bureau, avec le statut de salarié à l'essai, à madame Johanne Gagné, conformément aux dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

QUE la date d'attribution soit fixée au 8 janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/418 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – MÉLISSA FRANCIS – CONSEILLER EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT – ATTRIBUTION DE POSTE**

CONSIDÉRANT que le poste de conseiller en urbanisme et environnement est temporairement vacant en raison d'un congé de maternité.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le poste de conseiller en urbanisme et environnement, avec le statut de cadre par intérim, à madame Mélissa Francis, conformément aux termes et conditions de l'entente des employés cadres.

QUE la période d'emploi débute le 8 janvier 2018 et se termine au retour du cadre remplacé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/419 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – RICHARD SMITH – CONCIERGE – DÉPART À LA RETRAITE**

CONSIDÉRANT la lettre de départ à la retraite de monsieur Richard Smith.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du départ à la retraite de monsieur Richard Smith qui occupe le poste de concierge.

DE REMERCIER monsieur Smith pour les services qu'il a rendus à la Ville et aux citoyens dans le cadre de ses fonctions et de lui souhaiter un franc succès dans ses futurs projets.

QUE la date de départ à la retraite soit fixée au 1er mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/420 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – RUTH DROLET – OPÉRATEUR AUX USINES – EMBAUCHE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche de madame Ruth Drolet au poste d'opérateur aux usines, avec le statut de salarié temporaire, conformément à la convention collective présentement en vigueur.

QUE la date d'embauche soit fixée au 18 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/421 **DOSSIER DE L'EMPLOYÉ (CODE 03-2000/S0001) – SOPHIE PELLETIER – AGENT DE BUREAU SPÉCIALISÉ – DÉMISSION**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Sophie Pelletier.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la démission de madame Sophie Pelletier du poste d'agent de bureau spécialisé.

QUE la date de démission soit fixée au 13 janvier 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/422 **DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES – GRATUITÉ DE SALLE POUR UNE SOIRÉE MÈRE ORDINAIRE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, les salles Faust et O'Connor situées au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour une soirée *Mère Ordinaire* organisée par le Centre prénatal et jeunes familles, qui aura lieu le 30 mars 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/423 **DON ACCORDÉ PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – CHŒUR CLASSIQUE VAUDREUIL-SOULANGES – GRATUITÉ DE SALLE POUR UN CONCERT-BÉNÉFICE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

DE METTRE à disposition, à titre gratuit, les salles Faust et O'Connor situées au centre communautaire Paul-Émile-Lépine pour un concert-bénéfice présenté et organisé par le Chœur classique Vaudreuil-Soulanges, au profit du Centre de femmes La Moisson, qui aura lieu le 18 mars 2018 ainsi que pour la générale prévue le 17 mars 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/424 **SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA VILLE (CODE 04-3200) – FESTIVAL DE LA S.O.U.PE. – ÉDITION 2018**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
ET RÉSOLU :

D'ACCORDER une contribution financière de 0,35 $ par citoyen de L'Île-Perrot au Festival de la S.O.U.PE. de Vaudreuil-Soulanges pour appuyer la septième édition du festival qui aura lieu le 2 septembre 2018.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/425 **COMPTES À PAYER (CODE 04-3750) – DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – NOVEMBRE 2017**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés pour le mois de novembre 2017 totalisant 2 149 744,43 $.

DE PRENDRE ACTE de la liste des chèques et des engagements financiers pour cette même période.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/426 **CARTE DE CRÉDIT (CODE 04-4800) – DEMANDE DE CARTE SUPPLÉMENTAIRE – MAIRE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une demande à Desjardins pour une carte *Affaires* VISA Desjardins supplémentaire au nom de « Pierre Séguin, maire – Ville de L'Île-Perrot » avec une limite de crédit de 10 000 $.

D'AUTORISER la trésorière à signer, au nom de la Ville, un avis de modification en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/427 **EMPRUNT À LONG TERME (CODE 04-6300) – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 378 900 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	Le 12 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 heures	Échéance moyenne :	3 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4809 %
Montant :	378 900 $	Date d'émission :	Le 19 décembre 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 378 900 $;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

46 600 $	2,00000 %	2018
48 000 $	2,10000 %	2019
49 400 $	2,25000 %	2020
50 800 $	2,40000 %	2021
184 100 $	2,60000 %	2022

Prix : 98,60900 Coût réel : 2,87684 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

46 600 $	2,88000 %	2018
48 000 $	2,88000 %	2019
49 400 $	2,88000 %	2020
50 800 $	2,88000 %	2021
184 100 $	2,88000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,88000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

46 600 $	3,22000 %	2018
48 000 $	3,22000 %	2019
49 400 $	3,22000 %	2020
50 800 $	3,22000 %	2021
184 100 $	3,22000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,22000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Ville de L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 378 900 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 523, 558 et 675. Ces billets sont émis au prix de 98,60900 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/428 **EMPRUNT À LONG TERME (CODE 04-6300) – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 378 900 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite emprunter par billets pour un montant total de 378 900 $ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

N°	Objet du règlement d'emprunts	Montant
523	Travaux d'aqueduc sur la rue Ranger et de bouclage du réseau.	132 800 $
558	Travaux de réfection du Grand Boulevard entre le boulevard Don-Quichotte et les limites de la municipalité de Pincourt.	6 261 $
675	Achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement.	239 839 $

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 558 et 675, la Ville de L'Île-Perrot souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Île-Perrot avait le 18 décembre 2017, un emprunt au montant de 139 100 $, sur un emprunt original de 257 600 $, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 523 et 558;

CONSIDÉRANT que, en date du 18 décembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvellé;

CONSIDÉRANT que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 523 et 558;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	**46 600 $**	
2019.	**48 000 $**	
2020.	**49 400 $**	
2021.	**50 800 $**	
2022.	**52 200 $**	**(à payer en 2022)**
2022.	**131 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 558 et 675 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 décembre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 523 et 558, soit prolongé d'un (1) jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/429 **ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – FONTAINE RÉFRIGÉRÉE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le remplacement de la fontaine réfrigéré à la bibliothèque municipale par Roland Bourbonnais ltée, au coût total de 1 725,50 $ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 21 novembre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1 811,56 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-770-00-522.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/430 **ACHAT DE MATÉRIEL (CODE 05-1130) – PARE-FEU – TRÉSORERIE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un pare-feu de marque FortiGate, incluant l'entretien annuel d'une durée de trois (3) ans débutant le 1er février 2018, de Précicom Technologies inc., au coût total de 5 585 $ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 22 novembre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 863,56 $ nette de ristourne pour l'année 2018.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux (2) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/431 **ACHAT D'UN TERRAIN (CODE 06-1120) – LOT 1 577 439 – 34, CHEMIN DE L'ÎLE-CLAUDE**

CONSIDÉRANT les inondations survenues sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de la Ville par le biais du décret du gouvernement du Québec numéro 777-2017 du 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT ledit décret et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 34, chemin de l'Île-Claude, est visée par la zone d'intervention spéciale et peut bénéficier d'une allocation de départ;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 $, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 34, chemin de l'Île-Claude, a décidé de céder pour la somme de 1 $ à la Ville de L'Île-Perrot le lot 1 577 439 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'acquisition du lot connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, comme étant le lot 1 577 439, pour la somme de 1 $, sous réserve de la condition suivante :

- Le propriétaire doit s'engager à procéder à la démolition ou au déplacement sur un autre terrain des dépendances et de leurs fondations, ainsi qu'à la démolition ou au déplacement des autres biens situés sur son terrain.

DE MANDATER la firme Jean-Guy Savard, notaires, pour la préparation de l'acte notarié.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE les frais inhérents à ce dossier soient entièrement à la charge de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/432 **ACHAT D'UN TERRAIN (CODE 06-1120) – LOT 1 577 440 – 30, CHEMIN DE L'ÎLE-CLAUDE**

CONSIDÉRANT les inondations survenues sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de la Ville par le biais du décret du gouvernement du Québec numéro 777-2017 du 19 juillet 2017;

CONSIDÉRANT ledit décret et ses modalités d'allocations de départ;

CONSIDÉRANT que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence;

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 30, chemin de l'Île-Claude, est visée par la zone d'intervention spéciale et peut bénéficier d'une allocation de départ;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 $, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 30, chemin de l'Île-Claude, a décidé de céder pour la somme de 1 $ à la Ville de L'Île-Perrot le lot 1 577 440 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'acquisition du lot connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, comme étant le lot 1 577 440, pour la somme de 1 $, sous réserve de la condition suivante :

- Le propriétaire doit s'engager à procéder à la démolition ou au déplacement sur un autre terrain des dépendances et de leurs fondations, ainsi qu'à la démolition ou au déplacement des autres biens situés sur son terrain.

DE MANDATER la firme Jean-Guy Savard, notaires, pour la préparation de l'acte notarié.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE les frais inhérents à ce dossier soient entièrement à la charge de la Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/433 **ACHAT D'UN TERRAIN (CODE 06-1120) – LOT 5 727 975**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux pour la construction d'une nouvelle rue sur le lot 5 727 975 intervenu entre la Ville de L'Île-Perrot, ci-après appelée « la Ville », et la Résidence Lilo inc., ci-après appelé « le Promoteur », en date du 20 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 7 du protocole d'entente concernant la cession de la nouvelle rue.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

QUE la Ville acquière du Promoteur, pour fins de rue, le lot connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, comme étant le lot 5 727 975.

QU'un acte notarié soit préparé en conséquence par le conseiller juridique du Promoteur aux frais de ce dernier.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, au nom de la Ville, l'acte notarié et tout autre document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

QUE la Ville émette un chèque de 90 426 $, payable à l'ordre du Promoteur, en règlement de sa quote-part des travaux municipaux, conformément à l'annexe 6.2 du protocole d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/434 **ENTRETIEN DES IMMEUBLES (CODE 06-3550) – CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE – REMPLACEMENT DE VITRES THERMOS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le remplacement des vitres thermos de quatorze (14) fenêtres situées dans les salles Faust et O'Connor du Centre communautaire Paul-Émile-Lépine par Vitrerie Dorval inc. (Vitrerie de l'île), au coût total de 8 260 $ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission du 26 septembre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 8 671,97 $ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en deux (2) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/435 **RÈGLEMENT NUMÉRO 653 (CODE 07-2500) – STATIONNEMENT (RMH 330) – DÉSIGNATION DES OFFICIERS AUTORISÉS À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER à titre d'officier autorisé à délivrer, au nom de la Ville, un constat pour toute infraction aux dispositions du Règlement relatif au stationnement numéro 653 (RMH 330), les personnes occupant les postes ci-dessous :

- Le directeur et le contremaître au Service des travaux publics;
- Le directeur, le directeur adjoint et le préventionniste au Service de sécurité incendie;
- Tout employé au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

D'ABROGER la résolution numéro 14/10/424.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/436 **RÈGLEMENT NUMÉRO 683 (CODE 07-2500) – IMPOSITION 2018 – PRÉSENTATION DU PROJET ET AVIS DE MOTION**

Le projet de règlement numéro 683 intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2018 » est présenté par la greffière, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Karine Bérubé à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil.

17/12/437 **RÉCLAMATION CONTRE LA VILLE (CODE 07-5700) – 204, AVENUE DU PARC – DOMMAGES MATÉRIELS CAUSÉS PAR DES BALLES DE BASEBALL – RÈGLEMENT DU DOSSIER**

CONSIDÉRANT la réclamation du propriétaire du 204, avenue du Parc, pour le remboursement des frais encourus en raison de dommages causés par des balles de baseball provenues du terrain de balle situé au parc Michel-Martin en juillet 2017.

CONSIDÉRANT les factures soumises par le réclamant totalisant 148,51 $, taxes incluses.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 148,51 $, et ce, sans admission de faute et sous réserve de la signature d'une quittance.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence payable à l'ordre du propriétaire du 204, avenue du Parc.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/438 **ENTENTE (CODE 07-7000) – PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS CESA – AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELLER, pour une durée de cinq (5) ans, débutant le 1er janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022, les contrats d'entretien et de soutien technique des logiciels d'application municipale CESA avec PG Solutions inc., au coût total de 338 165,41 $ plus les taxes applicables, selon les conditions prévues à l'entente de renouvellement datée du 12 octobre 2017.

D'AUTORISER madame Danielle Rioux, trésorière, à signer l'entente de renouvellement au nom de la Ville.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 355 031,41 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-414.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/439 **CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – AUMAIS CHARTRAND – REPRÉSENTATION PAR PROCUREUR DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES – ANNÉE 2018**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à Aumais Chartrand Avocats inc. pour agir à titre de procureur de la Ville de L'Île-Perrot devant la Cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, pour l'année 2018, à un taux horaire de 120 $ plus les taxes applicables, conformément à leur offre datée du 4 octobre 2017.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-120-00-412.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/440 **CONTRAT DE LOCATION (CODE 07-9200) – GDM GROUPE CONSEIL – PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marc Deslauriers
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la location d'un photocopieur multifonctions de marque Xerox pour une période de 29 mois de GDM Groupe Conseil, conformément aux coûts mensuels établis dans leur offre transmise le 27 septembre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 6 576,13 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-310-00-516.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/441 **CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – GROUPE SGM – INSTALLATION DE L'HORLOGE EXTÉRIEURE SUR PIED**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le contrat octroyé à Groupe SGM inc. pour l'installation et le raccordement électrique de l'horloge extérieure sur pied au parc René-Trottier, au coût de 3 030,50 $ plus les taxes applicables, conformément à leur offre du 13 octobre 2017.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 3 181,65 $ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/442 **SIGNALISATION (CODE 20-3420) – STATIONNEMENT INTERDIT – 7E RUE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Mathieu Auclair
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier
ET RÉSOLU :

D'INTERDIRE le stationnement sur la 7e Rue, du côté des numéros civiques impairs, et ce, à partir de la rue du Boisé jusqu'à la limite sud-est de la propriété sise au 131, 7e Rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/443 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – GRAND BOULEVARD, 10 – ZONE C-38 – PIIA – ENSEIGNE DÉTACHÉE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour une enseigne détachée a été déposée pour le commerce Impact MMA sis au 10, Grand Boulevard, dans la zone C-38;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste au remplacement d'un plexi dans l'enseigne détachée existante;

CONSIDÉRANT que la zone C-38 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 620 (« Règlement sur les PIIA »);

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2017 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une enseigne détachée pour le commerce Impact MMA sis au 10, Grand Boulevard, dans la zone C-38, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/444 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – GRAND BOULEVARD, 10 – ZONE C-38 – PIIA – ENSEIGNE MURALE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour une enseigne murale a été déposée pour le commerce Impact MMA sis au 10, Grand Boulevard, dans la zone C-38;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste à l'installation de lettres en PVC sur le panneau d'aluminium existant;

CONSIDÉRANT que la zone C-38 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 620 (« Règlement sur les PIIA »);

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2017 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une enseigne murale pour le commerce Impact MMA sis au 10, Grand Boulevard, dans la zone C-38, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17/12/445 **DOSSIER DE PROPRIÉTÉ (CODE 30-8000) – GRAND BOULEVARD, 66 – ZONE C-35 – PIIA – ENSEIGNE DÉTACHÉE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour une enseigne détachée a été déposée pour le commerce Éric J. Cadieux sis au 66, Grand Boulevard, dans la zone C-35;

CONSIDÉRANT que cette demande consiste au remplacement de l'enseigne existante par un boitier en aluminium double-face peint en bleu, avec du lettrage et un logo d'acrylique en relief, le tout éclairé par des luminaires sur rails installés de chaque côté au-dessus de l'enseigne;

CONSIDÉRANT que la zone C-35 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 620 (« Règlement sur les PIIA »);

CONSIDÉRANT la transmission du PIIA au comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2017 pour qu'il fasse l'objet d'une analyse de conformité aux objectifs du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des objectifs et la majorité des critères du Règlement sur les PIIA ont été respectés;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis pour une enseigne détachée pour le commerce Éric J. Cadieux sis au 66, Grand Boulevard, dans la zone C-35, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions et invite les personnes présentes à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 20 à 21 h 10.

17/12/446 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau
ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 21 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT